

LYCÉE FRANÇAIS SAINT EXUPÉRY

01 BP 1478 OUAGADOUGOU 01

BURKINA FASO

☎ : Secondaire (226) 25 31 27 63 - Primaire (226) 25.33.32.40 -

E-mails: 1er degré : secretariat.primaire@lfse.org

2nd degré : annick.salomon@lfse.org

Site : www.lfse.org

PIECES OBLIGATOIRES CONSTITUANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Si les effectifs le permettent, l'admission ne sera définitive qu'après :

- ✓ Réception de l'ensemble des pièces déposées directement ou scannées à : secretariat.primaire@lfse.org pour le primaire ou annick.salomon@lfse.org pour le secondaire.
- ✓ Résultats du test de positionnement (pour les élèves non scolarisés auparavant dans un établissement français ou dans un établissement homologué par l'État français)
- ✓ Étude des demandes d'inscriptions par la commission d'affectation
- ✓ Paiement effectif des droits d'inscription.

A. Pour la demande d'inscription, faire parvenir ou nous rendre :

Pièces A	Vérification Administration
Une photographie d'identité de l'enfant	<input type="checkbox"/>
La fiche de demande d'inscription datée et signée	<input type="checkbox"/>
Le règlement financier daté et signé	<input type="checkbox"/>
Justificatif de la nationalité - 1 photocopie du livret de famille ou du passeport, pour les français - 1 extrait d'acte de naissance ou 1 certificat de nationalité (photocopie légalisée) ou 1 photocopie de passeport, pour les burkinabè - 1 photocopie du passeport, pour les autres nationalités	<input type="checkbox"/>
Une copie des résultats scolaires de l'année en cours (pour le primaire) 5 bulletins trimestriels : les trois de l'année précédente et ceux des trimestres 1 et 2 de l'année en cours (pour le secondaire)	<input type="checkbox"/>

NB : En l'absence d'un seul de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être traitée

B. A remettre avant l'admission définitive

Pièces B	Vérification Administration
L'avis de passage dans la classe supérieure (impérativement / et à fournir dans les meilleurs délais)	<input type="checkbox"/>
Le certificat de radiation (communément appelé Exeat) du précédent établissement	<input type="checkbox"/>
Paiement effectif du droit de 1 ^{ère} inscription. Paiement par chèque au nom de l'APE Saint-Exupéry (sur banque française en euros ou burkinabè en F CFA), en espèce à la banque partenaire du lycée (Société Générale du Burkina) (euros ou F CFA) ou par virement d'un montant de 300 000 F CFA (457,35 €), non remboursable. Les parents qui introduisent, pour leur enfant de nationalité française, une demande de bourse, sont exonérés provisoirement du paiement des frais de première inscription. La commission nationale des bourses décidera d'une prise en charge totale ou partielle par l'État Français de ces frais de première inscription pour l'année scolaire considérée. En cas de rejet ou de prise en charge partielle, la famille devra régler le montant des frais de première inscription restant dû.	<input type="checkbox"/>
Le dossier scolaire à réclamer à l'établissement d'origine	<input type="checkbox"/>
Pour les élèves de 1 ^{ère} et/ou Terminale : le livret scolaire + le relevé de notes des épreuves anticipées (1 ^{ère}) ou le relevé de notes des épreuves terminales.	<input type="checkbox"/>
Une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires // du carnet de vaccinations	<input type="checkbox"/>
L'extrait de jugement de divorce précisant la garde des enfants en cas de séparation des parents	<input type="checkbox"/>

NB : si l'établissement ne peut pas vous remettre lors de votre départ, le dossier scolaire et tous ses composants, merci de nous communiquer l'adresse COMPLETE de l'établissement y compris le fax et le mail

C. Documents remis à la famille à la demande d'inscription et à l'admission définitive

Pièces C	Fournies par l'Administration
1 - Documents remis à la demande d'inscription	
La présente fiche	<input type="checkbox"/>
La fiche de demande d'inscription (qui correspond au niveau scolaire de l'enfant)	<input type="checkbox"/>
Tarifs des droits de scolarité 2023/2024	<input type="checkbox"/>
Règlement financier	<input type="checkbox"/>
2 - Documents remis à l'admission définitive	
Liste des fournitures scolaires à acquérir par l'élève (disponible sur le site Internet)	<input type="checkbox"/>
Horaires- Règlement Intérieur - Calendrier scolaire	<input type="checkbox"/>
Coordonnées bancaires de l'établissement	<input type="checkbox"/>